# Norme ST.27

Recommandation concernant l’échange de données sur la situation juridique des brevets

*Révision soumise à l’approbation du Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa douzième session*

*Avertissement du Bureau international*

*Les offices de propriété industrielle peuvent commencer à mettre en œuvre la norme ST.27 pour l’échange de données sur la situation juridique. L’Équipe d’experts chargée de la situation juridique continuera de réviser les intitulés et les descriptions des catégories et des événements selon que de besoin tandis que les offices de propriété industrielle continuent d’améliorer la concordance.*

*À sa septième session, le CWS est convenu de réserver trois caractères supplémentaires dans le code de situation pour chaque événement. Ces caractères réservés sont utiles pour les travaux futurs sur la norme et sont réservés maintenant de sorte que les offices puissent mettre en œuvre la norme actuelle avec assurance. L’Équipe d’experts chargée de la situation juridique examinera plus avant les propositions relatives à l’utilisation des caractères réservés après la septième session du CWS, puis présentera au CWS un rapport sur les propositions qui auront été approuvées. Si aucune proposition n’était approuvée par l’équipe d’experts, les caractères réservés ne seraient toujours pas utilisés, mais resteraient en place pour une utilisation future éventuelle.*

[…]

## Références

1. Les normes de l’OMPI ci-après sont pertinentes aux fins de la présente norme :

|  |  |
| --- | --- |
| Norme [ST.2](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-02-01.pdf) de l’OMPI  | Indication normalisée des dates à l’aide du calendrier grégorien |
| Norme [ST.3](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-03-01.pdf) de l’OMPI  | Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales |
| Norme [ST.13](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-13-01.pdf) de l’OMPI | Numérotation des demandes de droits de propriété industrielle |
| Norme [ST.16](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-16-01.pdf) de l’OMPINorme [ST.87](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-87-01.pdf) de l’OMPI | Identification des différents types de documents de brevetÉchange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels |

[…]

### Données supplémentaires relatives à l’événement

1. La présente norme recommande que les offices de propriété industrielle fournissent des informations supplémentaires sur les événements, afin que les utilisateurs puissent comprendre le contexte dans lequel s’inscrit l’événement national ou régional. La présente norme prévoit les données supplémentaires minimales à échanger à cet égard; les offices de propriété industrielle peuvent fournir d’autres informations. L’échange de données supplémentaires sur les événements est facultatif.
2. Les données supplémentaires minimales relatives aux événements par catégorie sont indiquées à l’annexe II. Il existe deux groupes de données : ~~les données numérotées de 1) à 3) sont~~ des données supplémentaires relatives aux événements communes à toutes les catégories ~~qu’un office peut communiquer pour tout événement national ou régional indépendamment de la catégorie dont il relève; les~~ et des données supplémentaires ~~numérotées à partir de 4)~~ qui sont propres à cette catégorie. Pour de plus amples informations, se reporter à l’Annexe II.

## Mise en œuvre

1. Les offices de propriété industrielle sont encouragés à mettre en œuvre la présente norme dès que possible afin de favoriser un échange efficace de données harmonisées sur la situation juridique des demandes et des droits de propriété industrielle. La mise en œuvre de cette norme suppose que les offices de propriété industrielle relient leurs événements nationaux ou régionaux aux événements définis dans cette norme ou à tout le moins à une catégorie.
2. Il est recommandé que la mise en œuvre de cette norme fasse l’objet d’une annonce et que le Bureau international de l’OMPI soit informé moyennant la remise d’une table de correspondance entre les événements nationaux ou régionaux et les événements prévus dans la présente norme sur la base du modèle figurant à l’annexe IV.

[…]

# Annexe II

Données supplémentaires relatives aux événements

*Révision soumise à l’approbation du Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa douzième session*

1. Chaque code de situation peut être accompagné de données supplémentaires concernant les événements. Il existe des données supplémentaires propres aux événements relevant d’une catégorie particulière et des données supplémentaires communes à tous les événements. Les données supplémentaires communes comprennent 1) le pays ou la région où l’événement produit ses effets, 2) le numéro du bulletin, 3) les commentaires (texte libre), 4) la date d’un événement antérieur pertinent et 5) une règle pertinente. L’élément “pays ou région où l’événement produit ses effets” est particulièrement indiqué pour les offices régionaux où l’effet d’un événement, tel que la suspension pour cause de non-paiement des taxes de renouvellement, produit ses effets uniquement dans certains des pays où le droit de propriété industrielle est actif. Le “numéro du bulletin” correspond au volume du bulletin national ou régional où les données relatives à l’événement sont publiées. Les offices de propriété industrielle pourront fournir des données connexes supplémentaires non prévues ici dans la rubrique “commentaires”. La “date d’un événement antérieur pertinent” désigne la date d’un événement antérieur pertinent pour l’événement actuel, telle la date de début d’un délai de paiement d’une taxe qui a expiré. La “règle pertinente” désigne une règle, une réglementation, une loi ou un autre principe spécifique à un office qui a été appliqué pour obtenir le résultat associé à l’événement.
2. Le tableau ci-après présente les champs de données supplémentaires qui peuvent être utilisés pour les différentes catégories. La première ligne présente les éléments communs pouvant être utilisés dans n’importe quelle catégorie, et les lignes suivantes présentent les éléments de données propres à chaque catégorie. Notez que les éléments de données supplémentaires mentionnés dans la présente norme sont des descriptions générales des types de données qui peuvent être fournis. Les formats particuliers et les valeurs prévues pour les données supplémentaires sont établis dans les normes relatives à la représentation des données, notamment dans la norme ST.96 de l’OMPI concernant le langage XML (eXtensible Markup Language).

| **Code de catégorie** | **Titre et description de la catégorie** | **Données supplémentaires relatives à l’événement** |
| --- | --- | --- |
| s.o. | Toutes les catégoriesPrésente les éléments de données communs qui peuvent être utilisés dans toutes les catégories. | 1. Pays ou région où l’événement produit ses effets
2. Numéro du bulletin
3. Commentaires (texte libre)
4. Date d’un événement antérieur pertinent
5. Règle pertinente (p. ex., numéro de la règle)
 |
| A  | Dépôt d’une demandeCette catégorie désigne un groupe d’événements en rapport avec le dépôt de divers types de demandes de droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la réception par un office de propriété industrielle national ou régional d’une demande d’octroi d’un droit de propriété industrielle accompagnée de tout document supplémentaire et des taxes nécessaires pour l’obtention d’une date de dépôt en vertu de la législation nationale, ou de la législation ou de la convention régionale ou du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), selon le cas. Parmi les types de demandes couverts figurent les brevets d’invention, les modèles d’utilité, les certificats complémentaires de protection, les brevets de plante, les brevets de dessin ou modèle, les certificats d’auteur d’invention, les certificats d’utilité et les brevets d’addition. Cette catégorie comprend également des événements relatifs au dépôt d’une demande provisoire, d’une demande divisionnaire, d’une demande de continuation ou de continuation-in-part ou d’une demande de transformation. Elle couvre également l’entrée d’une demande internationale dans la phase nationale ou régionale. | 1. Titre de l’invention
2. (Identification de document connexe (p. ex., identificateur du document parent))
3. Date de priorité
4. Données relatives au dépôt d’une demande internationale ou régionale
5. Données relatives au déposant (p. ex., nom, coordonnées)
6. Demandes divisées
7. Code d’accès délivré par le service WIPO DAS
 |
| B  | Suspension de la demandeCette catégorie regroupe des événements liés à la suspension de l’instruction d’une demande de tout type couvert par la catégorie A. Elle englobe par exemple une demande volontairement retirée par le déposant, qui est réputée avoir été retirée, avoir été abandonnée ou avoir expiré ou qui a été rejetée par l’office de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant la délivrance au stade de l’extinction probable ou définitive. | 1. Motif de non-entrée en vigueur
2. Date de non-entrée en vigueur
 |
| C  | Réactivation de la demandeCette catégorie regroupe des événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration de toute demande couverte par la catégorie A après qu’il a été mis fin à son instruction. Elle comprend par exemple les demandes réactivées à la suite d’une demande de réactivation après paiement d’une taxe en suspens, d’une réponse à une action en suspens ou à une décision ayant abouti à la suspension de l’instruction, ou d’un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’extinction probable ou définitive au stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant la délivrance. | 1. Date de suspension
2. Motif de non-entrée en vigueur
3. Motif de réactivation
4. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
 |
| D  | Recherche et examenCette catégorie regroupe les événements liés à la procédure d’examen et à la recherche sur l’état de la technique en ce qui concerne toute demande couverte par la catégorie A. Elle englobe par exemple l’examen quant à la forme ou l’examen quant au fond. Elle comprend également les demandes de recherche sur l’état de la technique et la déclaration selon laquelle l’office a l’intention d’octroyer un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt ou de la contestation avant la délivrance au stade de l’examen. | 1. Catégorie de recherche (p. ex., première invention, recherche additionnelle due à un changement de la portée des revendications)
2. Demandeur de la recherche (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)
3. Demandeur de l’examen (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)
4. Données relatives à la publication
5. Données relatives à la priorité
6. Données relatives aux documents connexes (p. ex., données relatives au dépôt régional, données relatives au dépôt international)
7. Données relatives aux demandes
8. Type d’examen (par exemple, examen quant au fond)
9. Données du rapport d’examen
10. Données du rapport de recherche
 |
| E  | Demande de réexamen avant la délivranceCette catégorie regroupe les événements liés à la demande d’un réexamen avant la délivrance en ce qui concerne toute demande couverte par la catégorie A. Elle englobe par exemple les demandes d’opposition, de réexamen ou de limitation avant la délivrance. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’examen ou de l’extinction probable ou définitive au stade de la contestation avant la délivrance. | 1. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office~~Données concernant le tribunal (p. ex., nom du tribunal, organe de l’office~~)
2. Nom de la ou des parties
3. Données relatives au(x) mandataire(s) (p. ex., nom(s) et coordonnées)
4. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l’opposition)
5. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
 |
| F  | Octroi du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements qui se rapportent à la date d’effet de l’octroi d’un droit de propriété industrielle ou de l’inscription d’un droit de propriété industrielle au registre de l’office. Il peut s’agir par exemple de l’octroi d’un droit de propriété industrielle à la suite d’un examen, d’un recours, d’un réexamen avant la délivrance ou de l’irrecevabilité, du rejet ou du retrait d’une demande d’examen avant la délivrance. Parmi les types de droit de propriété industrielle couverts figurent les brevets d’invention, les modèles d’utilité, les certificats complémentaires de protection, ainsi que tout autre droit de propriété industrielle résultant des types de demandes couverts par la catégorie A. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’examen ou de la contestation avant la délivrance au stade de la délivrance. | 1. Titre de l’invention
2. Nom du titulaire inscrit
3. Renvoi à une décision de réexamen avant la délivrance (p. ex., ordonnance du tribunal à l’issue d’un réexamen avant la délivrance)
4. Données relatives à la priorité
5. Données relatives ~~au~~ ~~PCT~~ à l’enregistrement international de brevet
6. Données relatives à l’inventeur
7. Données de classement
 |
| G | Protection complémentaireCette catégorie regroupe les événements liés à la protection d’un objet de propriété industrielle au-delà de la durée de validité du droit, en ce qui concerne tout type de droit de propriété industrielle couvert par la catégorie F. Elle englobe par exemple les demandes d’adaptation de la durée du brevet, de prolongation de la validité du brevet ou d’extension d’un certificat complémentaire de protection (CCP) et comprend également les événements connexes qui se produisent à la suite de ces demandes. Les événements relevant de cette catégorie se produisent au stade de la délivrance. | 1. Date d’expiration de l’extension (p. ex., date de l’adaptation ou de la prolongation de la durée du brevet ou de l’extension du CCP)
2. Principe actif (nom générique et marque)
3. Indication médicale (état pathologique)
 |
| H  | Suspension du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à la suspension d’un droit de propriété industrielle en ce qui concerne tout type de droit de propriété industrielle couvert par la catégorie F. Elle englobe par exemple la suspension d’un droit de propriété industrielle à la suite d’un réexamen, d’un recours, d’un refus de rétablissement du droit, d’une déchéance ou d’une expiration. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de la délivrance ou de la contestation après la délivrance au stade de l’extinction probable ou définitive. | 1. Date de début de l’effet juridique
2. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)~~
3. Motif de non-entrée en vigueur
 |
| K  | Réactivation du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d’un droit de propriété industrielle après sa suspension, en ce qui concerne tout type de droit de propriété industrielle couvert par la catégorie F. Elle comprend par exemple la demande de réactivation et la décision de réactiver un droit de propriété industrielle, y compris à l’issue d’un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’extinction probable ou définitive au stade de la délivrance ou de la contestation après la délivrance. | 1. Catégorie de motif de rétablissement (p. ex., suite au paiement d’une taxe)
2. Date de cessation
3. Date d’expiration
4. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office)
5. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
 |
| L  | Demande de réexamen du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à une demande de réexamen d’un droit de propriété industrielle après sa délivrance, en ce qui concerne tout type de droit de propriété industrielle couvert par la catégorie F. Elle englobe par exemple les demandes d’opposition après la délivrance, de nouvel examen, de limitation, de redélivrance, de renonciation ou d’invalidation. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de la délivrance ou de l’extinction probable ou définitive au stade de la contestation après la délivrance. | 1. Nom de la ou des parties
2. Données relatives au(x) mandataire(s) (p. ex. nom(s) et coordonnées)
3. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l’opposition)
4. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office)
5. Motif de demande de réexamen du droit de propriété industrielle
 |
| M  | Maintien du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés au maintien dans son intégralité ou sous une forme modifiée d’un droit de propriété industrielle octroyé, en ce qui concerne tout type de droit de propriété industrielle couvert par la catégorie F. Elle englobe par exemple un droit de propriété industrielle maintenu dans son intégralité ou sous une forme modifiée à la suite d’un renouvellement total ou partiel, d’un recours, d’un réexamen ou de l’irrecevabilité, du rejet ou du retrait d’une demande de réexamen d’un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir dans le stade de la délivrance ou faire passer un droit de propriété industrielle du stade de la contestation après la délivrance au stade de la délivrance. | 1. Données relatives au réexamen du droit de propriété industrielle (p. ex., informations sur la décision de justice)
2. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office ~~Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)~~
 |
| N  | ExtinctionCette catégorie regroupe les événements liés à l’extinction définitive d’une demande de tout type couvert par la catégorie A ou d’un droit de propriété industrielle de tout type couvert par la catégorie F. Elle englobe par exemple une demande ou un droit de propriété industrielle auquel il a été mis fin de manière définitive par l’office de propriété industrielle ou un tribunal. Tous les offices de propriété industrielle ne prévoient pas les événements relevant de cette catégorie. | 1. Motif de non-entrée en vigueur
2. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office)
 |
| P  | Modification de documentCette catégorie regroupe les événements liés à la modification d’une demande, d’un titre de propriété industrielle ou d’un autre document hormis les modifications survenant dans le cadre d’un réexamen avant la délivrance ou du réexamen du droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les documents peuvent concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Identification de la publication
2. Catégorie de partie de document modifiée (p. ex., données bibliographiques, revendication de priorité, mémoire, revendications, dessins)
3. Catégorie de modification (p. ex., modification ou correction)
4. Contenu précédemment publié (de manière indue)
5. Nouveau contenu (corrigé)
 |
| Q  | Publication du documentCette catégorie regroupe les événements liés à la publication de documents par l’office de la propriété industrielle. Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les documents peuvent concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie de document de brevet (code de type ST.16)
2. Identification de la publication
 |
| R  | Modification des données concernant les partiesCette catégorie regroupe les événements liés à l’inscription par l’office de propriété industrielle de modifications apportées aux données concernant les parties. Elle englobe par exemple l’inscription par l’office de modifications apportées aux données relatives à une partie concernée par la demande ou le droit de propriété industrielle, telle que le déposant, le titulaire, l’inventeur ou le mandataire. Elle comprend également les événements liés à l’inscription de changements de coordonnées. Les modifications apportées aux données peuvent concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie de modification des données relatives aux parties (p. ex., changement dans la personne ou les coordonnées du titulaire, de l’inventeur ou du mandataire)
2. Précédentes données relatives aux parties (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
3. Nouvelles données relatives aux parties (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
4. Données relatives au transfert de titularité (y compris numéro du document de cession)
5. Détails de la procédure judiciaire (le cas échéant)
6. Date de réception de la demande
7. Nom/coordonnées du demandeur
 |
| S  | Licences et questions connexesCette catégorie regroupe les événements liés à l’inscription par l’office de propriété industrielle d’informations relatives aux licences et aux modifications apportées à ces inscriptions. Elle englobe par exemple l’inscription par l’office de propriété industrielle du fait qu’une licence, un nantissement ou une sûreté réelle a été conclu, modifié, annulé ou cédé. Les informations relatives aux licences peuvent concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Données concernant les licences (p. ex., numéro d’enregistrement, numéro du document de licence, type, situation, dates de début et de fin)
2. Données relatives au donneur de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
3. Données relatives au preneur de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
4. Catégorie de modification des données relatives à la licence (à savoir, les clauses qui ont été modifiées)
5. Territoire sur lequel la licence est valable
6. Détails de la procédure judiciaire (le cas échéant)
 |
| T  | Adaptation de procédure administrativeCette catégorie regroupe les événements liés à l’adaptation d’une procédure administrative conduite par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple l’octroi d’une prorogation d’un délai ou la poursuite d’une procédure nécessaire. Elle comprend également la suspension ou l’interruption d’une procédure administrative, ou la reprise d’une procédure administrative suspendue ou interrompue. L’adaptation peut concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie d’adaptation (p. ex., prorogation de délai, suspension, reprise, interruption, retard dans les services de communication, prorogation de droit, perturbation du travail de l’office, irrégularité de l’office)
2. Motif de l’adaptation (p. ex., catastrophe naturelle, retard de l’office, retard de la justice, retard imputable au déposant ou au titulaire)
3. Dates de début et de fin (p. ex. date à laquelle l’adaptation commence et date à laquelle elle se termine)
4. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
5. Motifs du refus de l’adaptation de procédure administrative (par exemple, motifs du refus du report de l’enregistrement, motifs du refus de l’examen anticipé ou motifs du refus de la prorogation du délai)
6. Confirmation de l’adaptation de procédure administrative
 |
| U  | PaiementCette catégorie regroupe les événements liés au paiement de taxes. Elle englobe par exemple le paiement d’une taxe de renouvellement, de maintien en vigueur ou de désignation. Le paiement peut concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie de taxe (p. ex., taxe d’enregistrement, taxe de maintien en vigueur, taxe de renouvellement, taxe de désignation)
2. Données relatives au paiement (p. ex., statut du paiement, année de paiement de la taxe)
3. Données relatives au renouvellement (p. ex., longueur du renouvellement, date d’échéance de la prochaine taxe)
 |
| V | RecoursCette catégorie regroupe les événements liés à un recours contre une décision prise au cours du traitement d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple une demande présentée par le déposant, le titulaire ou un tiers en vue d’introduire un recours administratif ou judiciaire contre toute décision prise au cours du traitement d’un droit de propriété industrielle et le résultat d’un tel recours sur la procédure. Le résultat du recours quant au fond peut être relié à un événement relevant d’une autre catégorie, par exemple demande suspendue, demande réactivée, droit de propriété industrielle octroyé, droit de propriété industrielle suspendu ou droit de propriété industrielle maintenu. Le recours peut concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent se produire à tout stade du traitement. | 1. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Organe de recours~~
2. Décision contestée
3. Détails de la décision sur le recours
4. Citation de la décision
 |
| W | DiversCette catégorie recouvre les événements qui ne peuvent pas être classés dans une autre catégorie. Il est recommandé de l’utiliser en dernier recours pour les cas inhabituels, lorsqu’une interprétation large de la description de toutes les autres catégories ne permettrait pas de décrire correctement l’événement national ou régional considéré (p. ex., événements relevant d’anciens systèmes ou éléments provisoires ou à caractère interne). | 1. Description de l’événement national ou régional
 |
| Y | Correction et suppression d’informations relatives aux événementsCette catégorie regroupe les événements liés à la correction ou à la suppression d’informations erronées précédemment fournies par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la correction du code de situation d’une demande ou d’un droit de propriété industrielle communiqué conformément à la présente norme ou la correction ou la suppression d’un événement annoncé par erreur dans un bulletin, un registre ou une autre publication. Les informations relatives aux événements peuvent concerner tout type de demande relevant de la catégorie A ou tout type de droit de propriété industrielle relevant de la catégorie F. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Identification de l’événement (code de situation et date; ou identificateur unique)
2. Contenu précédemment publié de manière indue
3. Nouveau contenu corrigé
4. Motif de correction
 |

[…]

[L’annexe III suit]